

# Réseau Semences Paysannes

**BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES**

## Editorial, par Guy Kastler et Bernard Roth

*Pour ce nouveau numéro de son bulletin, le Réseau Semences Paysannes a choisi de s'intéresser aux plantes médicinales. Actuellement, en France, la révision des listes des plantes inscrites à la pharmacopée risque en effet de faire disparaître des savoir-faire déjà en désuétude depuis la suppression du diplôme d'herboriste, ainsi que de nombreux acteurs de la filière « plante », par une concurrence déloyale avec d'autres pays de la communauté européenne, dont la réglementation est moins stricte.*

*La similitude entre les semences et les plantes médicinales est frappante : à partir du moment où on veut découper en tranche un organisme ou un processus vivant pour les adapter au marché, on les supprime ! La réglementation semence veut que, soit on conserve la biodiversité, soit on sélectionne des semences, soit on produit de la nourriture. Or le paysan conserve (et fait évoluer) la biodiversité en sélectionnant ses semences et en produisant de la nourriture, il ne peut faire l'un sans l'autre. On le lui interdit et on l'oblige à n'utiliser que des semences stables et homogènes, le contraire du vivant ! Il ne peut alors que reproduire des assemblages de gènes artificiels et sous perfusion de la chimie, il n'a plus accès à la biodiversité des plantes cultivées qui disparaît, enfermée dans les frigos et autres conservatoires où elle dégénère et meurt.*

*La réglementation « plantes médicinales » ne peut pas obtenir qu'une plante sauvage devienne stable et homogène, ni enfermer la biodiversité sauvage dans des frigos et des normes industrielles. Aussi, en séparant la pharmacopée des condiments et des aliments, en enfermant la pharmacopée dans les règles des autorisations de mise en marché (A.M.M) encore plus strictes que la « distinction, homogénéité et stabilité » (D.H.S) des semences, en réduisant abusivement l'action d'une plante entière à celle de ses seuls composants chimiques, elle prive les derniers tradi-praticiens de toute possibilité d'exercer leur activité.*

*Les qualités intrinsèques d'une plante, c'est à dire celles produisant les effets attendus de cette plante au vu des connaissances et références traditionnelles sont le reflet du vivant. Ces qualités vivantes sont le reflet de « forces » identitaires propres à chaque plante et dans un environnement particulier. Ces qualités ne résistent généralement pas aux procédés industriels de production et de transformation. Seules des approches respectueuses, telles que les pratiquent les producteurs biologiques et biodynamiques préservent ces qualités. La biodiversité est inséparable des savoirs populaires traditionnels qui y sont liés, si ces derniers disparaissent, l'utilisation des ressources génétiques disparaît en même temps, confisquée et réduite à une peau de chagrin par les laboratoires pharmaceutiques.*

*Ces laboratoires sont propriétaires des firmes semencières. Si les producteurs de plantes médicinales restaient isolés et venaient à perdre ce bras de fer réglementaire qu'ils ont engagé, ce sont tous les paysans et l'ensemble de la biodiversité qui perdraient face aux firmes.*

Bulletin bimestriel disponible gratuitement par mail, et moyennant frais de copie et d'envoi (12 €/an) par courrier

Réseau Semences paysannes  
Cazalens, 81 600 BRENS, Tel/ fax : 05 63 41 72 86  
[semencepaysanne@wanadoo.fr](mailto:semencepaysanne@wanadoo.fr)

Ont participé la rédaction de ce bulletin : Béatrice Hamel, Bernard Roth, François Delmond, Nathalie Ramos, Hélène Zaharia, Guy Kastler, Cécile Traore

## Les brèves/ actualités

**La 24ème Conférence Régionale de la FAO pour l'Europe OAA** (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture): « Modèles agricoles, consommation alimentaire et développement rural, enjeux majeurs des politiques de la Région européenne » s'est tenue du 3 au 7 mai 2004 à l'ENSAM de Montpellier. Le Réseau Semences Paysannes a participé à la Consultation des Organisations non gouvernementales et Organisations de la société civile (ONG-OSC3) qui l'a précédé les 3 et 4 mai et qui a débattu de deux thèmes "la sécurité sanitaire et la qualité des aliments sous les aspects concernant en particulier la qualité, l'équilibre nutritionnel, l'importance des terroirs" et "la recherche agricole, son rôle et sa contribution au développement rural durable". La déclaration finale remise aux ministres recommande notamment que les produits de la recherche agricole ne soient pas brevetés, qu'aucune priorité ne soit donnée aux technologies du génie génétique, que la FAO établisse un cadre de référence pour la recherche agricole fondé sur les savoirs paysans (avec une approche systémique et participative) et qu'elle aborde ces questions en priorité dans les négociations internationales dans un processus de consultation avec la société civile.

## **Journée de travail sur la sélection participative**

Le Réseau Semences Paysannes a réuni le 6 mai dernier, dans des locaux de l'Inra, plus d'une trentaine de paysans et de chercheurs engagés dans des programmes de "sélection participative" en France. La matinée a permis de préciser ce qu'est la sélection participative. Il ne s'agit pas simplement de réunir des chercheurs et des paysans autour d'un même programme de sélection. La participation, tout comme la sélection, s'organise, relève de techniques et de choix précis : qui décide, qui a accès à l'information, qui maîtrise les savoirs et les techniques à chaque étape du processus de sélection? Comment permettre aux paysans d'être de réels partenaires actifs et non de simples faire-valoir, utilisateurs de résultats ou objets de recherche? Peut-on séparer la sélection d'une approche globale de l'agronomie et du vivant? L'après-midi a permis de rentrer plus précisément dans les programmes engagés. La transparence et la communication la plus large vers les

# Réseau Semences Paysannes

## BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES

professionnels mais aussi l'ensemble de la société civile sur les enjeux liés à ces programmes paraît être le meilleur garant de leur réussite.

Cette journée a suscité de nombreuses réactions et contributions chez les participants, qui doivent être prolongées en travaux plus approfondis. Celles-ci feront l'objet d'un compte-rendu plus exhaustif dans les prochaines semaines.

### A lire : « Société civile contre OGM – Arguments pour ouvrir un débat public ». Ed Yves Michel

Le collectif français pour une conférence de citoyens sur les OGM- CC OGM- vient de publier un ouvrage collectif sur les OGM : « que sont les OGM ? Quels sont leurs multiples et indéniables impacts sur l'ensemble des espèces et sur les hommes ? Quelles alternatives ? (...) Le devenir humain exige une réflexion approfondie et des choix démocratiques sur les technosciences dont les OGM font partie. Il s'agit dès maintenant d'enclencher un vrai débat public avec le gouvernement français afin que les citoyens expriment leurs avis et leurs propositions, AVANT toute décision politique. Un combat pour que le vivant ne deviennent pas l'exclusive production des intérêts économiques privés ». Ce livre est disponible auprès du Réseau.

**A lire.** MA Hermitte et P.Kahn, 2004. Les ressources génétiques végétales et le droit dans les rapport Nord-sud. Bruylant, Bruxelles, 325 pages.

### Calendrier

#### ✓ 2ème rencontre nationale des paysans boulangers

24 et 25 juin 2004, en Lot-et-Garonne

Inscription avant le 7 juin auprès de Jean-François Berthelot,

Le Roc, 47 130 Port Ste Marie

Frais d'inscription : 30 € (Chq à l'ordre de l'ADEAR 47)

Programme téléchargeable sur le site <http://adear47.free.fr>

#### « Qu'est-ce qu'un bon pain pour la santé ? Avec quel blé ? »

Conférence débat avec Christian Remesy (INRA Clermont) et JF Berthelot. Le 25 juin à 21h à Port Ste Marie (village)

#### ✓ Voyage d'étude en Allemagne

Du 28 au 30 juin 2004

Organisé par le Mouvement de Culture Bio-Dynamique

Visite du Centre de Recherche sur l'agriculture biodynamique de Darmstadt (qui existe depuis 1950) et de la ferme du Dottenfelderhof (très grande ferme modèle où se fait de la sélection de céréales (Hartmut Spiess) et de potagères (Dieter Bauer). Départ de Colmar.

Contact : MCBD. Tel : 03 89 24 36 41.

✓ **Aude, 16 juin**, Démonstration FNAMS – BIOCIVAM 11 de matériel et expérimentations de **désherbage mécanique** présentation des cultures **porte-graine potagères** et de l'essai **blé dur en sélection participative**. Renseignements au 04 68 11 79 38

✓ **Rome, 5-7 juillet** : 1<sup>ère</sup> conférence mondiale FAO, IFOAM, ISF sur les semences biologiques.

✓ **Anjou, 12 juillet**, formation sur les semences biologiques potagères, GABB Anjou/ Germinance. Contact : Cécile Parent-Morvant, 02 41 37 19 39

#### ✓ Rencontre annuelle du Cercle d'Initiative des semences potagères biodynamiques en partenariat avec le Syndicat Semences et Plants bio du Languedoc Roussillon.

18 au 20 juillet 2004, dans l'Aude

Une journée d'étude animée par Jean Michel Florin sur l'approche goethéenne des solanacées (nombre de places limité) et une journée d'échanges et de visites des culture porte graines. Contact SABD (Soazig) : 03 89 24 37 01..

✓ **Arles, 30 sept/ 3 oct 2004** : Rencontre de la biodiversité

#### Les documents disponibles auprès du Réseau à Brens

■ **NOUVEAUTE.** Livre « Société civile contre OGM – Arguments pour ouvrir un débat public ». Ed Yves Michel. 19 € + frais de port

■ Casette vidéo « légalité et légitimité des semences paysannes » (12 € + frais de port).

■ Casette vidéo « La déclaration d'Auzeville » (12 €+ frais de port), sur les premières rencontres « Semences paysannes, cultivons la biodiversité dans les fermes »

■ Les actes des premières rencontres sur les semences paysannes d'Auzeville, 10€ + frais de port

■ Guide 2003 des semences bio et bio-dynamiques, AlterreNat Presse, 10 € + Frais de port 1,4 €

■ L'enquête sur les savoir-faire des producteurs en production de semences paysannes, biologiques, biodynamiques, 10 € + frais de port 1,4 €

■ Compte-rendu des 1<sup>ère</sup> rencontres nationales « Céréales et boulange » des 27 et 28 juin 2003 (gratuitement par mail, frais de port et édition : 3 €)

■ Bulletin Semences et Plants bio Languedoc-Roussillon, N°3 : produire ses semences potagères bio N°4 : bilan des essais 2003 et production de semences. (Bulletin semestriel disponible auprès du Biocivam 11, Tel : 04 68 11 79 38, 7 € par an/ Disponible à l'unité : 4€ + frais de port, auprès du Réseau)

# Réseau Semences Paysannes

*BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES*

*Dossier actualité*

## Les Plantes Médicinales, patrimoine de l'humanité, en danger !

En France, dans l'immense majorité des cas, les plantes médicinales sont vendues à des herboristes et industries, par des grossistes. Les producteurs n'ont pas de relations avec les utilisateurs. SIMPLES (*Syndicat Inter Massifs pour la Production et l'Economie des Simples*) regroupe 70 producteurs qui vendent leur production, en direct ou par le biais de structures telles que la SICA Biotope, aux consommateurs ou en gros à une herboristerie située en Suisse. SIMPLES s'est créé il y a 20 ans, avec l'objectif d'appuyer des activités dans les zones de montagnes défavorisées. Il a notamment créé un cahier des charges de production des plantes aromatiques et médicinales en agrobiologie. Aujourd'hui, malgré un intérêt croissant tant des jeunes pour s'installer en production de plantes aromatiques et médicinales, que des consommateurs qui souhaitent renouer avec une médecine plus douce, les difficultés sont nombreuses, de par l'énorme perte de savoir-faire mais surtout les verrous réglementaires touchant la commercialisation de ces plantes.

### *Une diversité énorme de savoirs et de plantes, en voie de disparition...*

En France, le métier de l'herboristerie a été supprimé depuis 1941. Dans le même temps les ordres des médecins et de la pharmacie sont créés. Pourtant les métiers de l'herboristerie et de producteurs de plantes médicinales et aromatiques reposent sur des savoirs colossaux et une diversité immense de plantes et d'usages. Les qualités d'une plante dépendent du milieu où elle se trouve et du stade précis où elle est cueillie. De plus, pour une même plante, les parties de celles-ci peuvent avoir des vertus différentes. Ainsi la bourrache est à la fois un légume couramment consommé en Espagne et une plante médicinale aux vertus reconnues, qui sont différentes selon son stade de croissance et la partie de la plante utilisée : adoucissante, sudorifique, fébrifuge, diurétique,.... Tous les actes du producteur – cueilleur demandent donc une bonne connaissance du fonctionnement de la plante dans son milieu, et de l'être humain ou de l'animal qui va s'en servir. Or, il n'existe plus de formation reconnue en France. Les seuls vrais diplômés en herboristerie sont 80 en France et ont plus de 80 ans... La botanique quant à elle, n'est plus enseignée. En Allemagne et en Italie, il existe des formations mais pas de diplôme. Pourtant sur la planète, 80% de la population se soigne encore avec des plantes médicinales, tout comme plus de 90% de paysans utilisent des semences paysannes... Le résultat : les quelques producteurs de plantes médicinales en circuits courts sont maintenant les relais de ces savoirs, traditions et savoir-faire liés à l'utilisation des plantes, malheureusement en voie de disparition rapide.

### *...remise en cause par une réglementation complexe et contradictoire,*

En France, les plantes médicinales et aromatiques relèvent avant tout de la législation des plantes de la pharmacopée : la commercialisation de ces plantes ou partie de plantes (racines, fleurs, etc.) est sous monopole de la pharmacopée et soumise à une procédure d'autorisation de mise sur le marché, comparable à celle existante pour les médicaments ou les produits phytosanitaires. En France seules 34 plantes sont dites « libérées » (décret n° 79-480 du 15 juin 1979) ce qui signifie que bien que dépendant de la pharmacopée, elles peuvent être commercialisées librement en tant qu'aliment ou condiment (camomille, menthe, tilleul, verveine,...). D'autres pays européens, comme l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Italie ont respectivement libéré 96, 341, 366, 400 et 1034 plantes médicinales, ce qui pose un problème au niveau du marché commun et continu qu'est l'Union européenne. La législation pharmaceutique européenne est en cours d'élaboration... Par ailleurs en France, la législation souffre d'une complexité qui la rend souvent inapplicable. Ainsi l'Asperge, l'Avoine, le Blé, le Café, le Mais, le Riz, le Seigle, la Pomme de Terre ou le Radis noir sont inscrits à la pharmacopée, ce qui interdirait en principe leur vente libre ! Inversement, de nombreuses plantes (même éventuellement toxiques) ne sont pas inscrites à la pharmacopée et donc se trouvent en vente libre... Bref toute la difficulté réside dans la manière dont on détermine la frontière entre un aliment, un condiment et un médicament alors que la nature a bien donné aux plantes toutes ses vertus, variables dans le temps et suivant la partie de plante concernée. Dans une récente et légitime tentative de mettre de l'ordre dans cette confusion ambiante, l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) a entrepris de réviser la liste des plantes inscrites à la pharmacopée en 2003. Il y aurait un plus grand nombre de plantes ou parties de plantes libérées, mais cela concerne peu de plantes indigènes connues pour leurs usages traditionnels (ex : la fleur d'aubépine serait réservée à la pharmacie alors que le fruit serait libéré ! Il y aurait en plus une liste de plantes qui deviendrait purement et simplement interdites (même à la pharmacie !) comme la consoude et la bourrache. Cette dernière contient des traces de Pyrrolzine (hépatotoxique), mais cette toxicité n'apparaîtrait que par l'absorption de cette plante en gélule ou en poudre. L'usage traditionnel, par l'eau (infusion) n'extrait pas apparemment cette molécule. Cette plante est également utilisée comme aliment sans qu'il n'y ait jamais d'intoxication reconnue.

Enfin pour parfaire le tableau, il faut ajouter deux autres réglementations européennes en cours d'élaboration qui

# Réseau Semences Paysannes

## BIODIVERSITE des SEMENCES et PLANTS dans les FERMES

pourraient renforcer ou au contraire remettre en cause ces monopoles de commercialisation :

- La directive européenne « *allégation* » sensée définir comment décrire les effets d'un médicament et produit de bien-être. En discussion depuis 2 ans, son élaboration est ardue du fait de grandes différences culturelles à ce sujet entre divers pays européens ;
- La directive européenne (2002/46/CE du parlement européen et du conseil du 10 juin 2002) définissant ce qu'est un « *complément alimentaire* » : celle-ci est adoptée mais en retard de transposition en France. De plus cette directive ne concerne pour le moment que les vitamines et minéraux, les plantes dépendant toujours des réglementations et législations de chaque état

### *Des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels énormes...*

Il est bien évident que selon qu'une plante sera un « médicament », un « condiment » ou un « complément alimentaire », les enjeux économiques sont colossaux, puisque dans un cas, l'industrie pharmaceutique a le monopole total de la commercialisation.

Par ailleurs, une réglementation trop mécanique qui ignore la nature évolutive et diverse du vivant risque d'achever la perte de savoirs-faire déjà malheureusement bien amorcée comme on l'a vu. Et c'est justement la perte de savoirs de la phytothérapie traditionnelle qui peut occasionner des problèmes dans l'utilisation des plantes médicinales (ex : présentations des plantes en gélule). N'oublions pas non plus que les producteurs cueilleurs jouent un rôle non négligeable d'entretien de la biodiversité. Ils apprennent de plus à reconnaître le caractère bio-indicateur des plantes. Une réglementation trop restrictive menace ces producteurs et avec eux un mode de production utile environnementalement, culturellement et même socialement puisqu'il permet de vivre à de petits producteurs.

### *... qui justifient une transparence et représentativité équilibrée dans l'élaboration de la réglementation*

L'enjeu est la reconnaissance des savoir-faire traditionnels dans la législation. Rappelons que la France est signataire de la Convention sur la biodiversité qui reconnaît la nécessité de préserver et valoriser les savoirs faire locaux. L'OMS a aussi reconnu depuis des années le travail des tradipraticiens. La France aurait du se doter d'une loi cadre les reconnaissant, ce qu'elle n'a toujours pas fait. L'absence de reconnaissance scientifique, de formation officielle, de réhabilitation du métier de l'herboristerie profite donc aujourd'hui à un seul secteur économique, l'industrie pharmaceutique, qui a par ailleurs des moyens sans commune mesure avec les producteurs cueilleurs et phytothérapeutes pour influencer sur la réglementation, avec de nombreux experts. Dans ce contexte, il est légitime et indispensable que l'évolution de la réglementation se fasse

en concertation avec les producteurs et utilisateurs concernés.

La législation actuelle française est donc obsolète dans le domaine des plantes médicinales, et la proposition de révision des listes des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée ne semble pas améliorer cette situation. Le libre accès aux ressources traditionnelles que sont les plantes ainsi que leurs usages traditionnels est donc menacé.

Les producteurs de SIMPLES ayant appris ce projet ont réagi, et un groupe de réflexion réunissant des professionnels (producteurs, transformateurs...), des chercheurs et professeurs (ethnobotanistes, pharmacologues...), des associations, des représentants d'organisations mondiales (UNESCO), des consommateurs... s'est créé. Une première rencontre a eu lieu à Montpellier en mai 2003. Suite à cette rencontre un travail d'argumentation a été fait et SIMPLES a envoyé un courrier à l'AFSSAPS. Cette réaction a révélé de nombreuses lacunes dans la proposition et le texte n'a pu être voté en juin comme il était prévu. Mais l'AFSSAPS travaille toujours sur ce projet et une nouvelle proposition de révision des listes devrait bientôt être votée. Il semble qu'il y ait peu de changement dans cette nouvelle mouture... SIMPLES a également fait circuler une pétition demandant une plus large consultation au sujet des plantes médicinales et la réhabilitation du diplôme d'herboriste. Cette demande n'a pas été retenue jusqu'à présent. Une seconde rencontre du groupe de réflexion a eu lieu en mars 2004. Le débat est loin d'être clos et il y a un manque flagrant d'information du grand public autant sur les plantes que sur les médecines non-conventionnelles telle que l'herboristerie traditionnelle. Les producteurs de SIMPLES informent le public sur leurs lieux de ventes et organisent des foires-débats autour des plantes médicinales, mais cela n'est pas suffisant et la nécessité de trouver des partenaires et des soutiens est aujourd'hui cruciale.

Bernard Roth (SIMPLES)  
et Hélène Zaharia (Réseau SP)

### *En savoir plus...*

« Les Simples entre nature et société » Ed. EPI (association Etudes populaires et initiatives, Mane 04300 Forcalquier.

La revue « Altitude » Ed. La Pensée Sauvage, Village actif 30460 Soudorgues

Secrétariat du Syndicat « SIMPLES », Champ Long 06470 Guillaumes

(tél : 04 93 05 57 71)

« Médecines non conventionnelles et droit » Isabelle Robard Ed. Litec

ITEPMAI (Institut Technique et Interprofessionnel des Plantes à parfum, Médicinales et Aromatiques). Siège social BP 09 Melay 49120 Chemillé. site : [www.iteipmai.asso.fr](http://www.iteipmai.asso.fr)